



## **CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH**

Version 1 / CH  
102000006865

1/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

### **RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

#### **1.1 Identificateur de produit**

**Nom commercial** CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH  
**Code du produit (UVP)** 04210778

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **1.3 Renseignements concernant le fabricant de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Bayer (Schweiz) AG  
Vertrieb Crop Science  
Peter-Merian-Str. 84  
4052 Basel  
Suisse

**Téléphone** +41(0)31 869 16 66

**Téléfax** +41(0)31 869 23 39

**Service responsable** E-mail : infobayer-ch@bayer.com

#### **1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

**Nr. de téléphone d'appel d'urgence Suisse** 145 (Tox Info Suisse; no. tél. 145; www.toxi.ch)

---

### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Toxicité aiguë: Catégorie 3

H331 Toxique par inhalation.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité: Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



## **CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH**

Version 1 / CH  
102000006865

2/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

### **Classification selon la législation nationale de la Suisse**

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité: Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.



**Mention d'avertissement:** Attention

#### **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

#### **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### **2.3 Autres dangers**

---

## **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### **3.2 Mélanges**

#### **Nature chimique**



## CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH  
102000006865

3/11

Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

**No.-CAS** 133-06-2

### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Captane	133-06-2 205-087-0	Eye Dam. 1, H318 Carc. 2, H351 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 3, H331	80
Acide alkylnaphtalènesulfonique , sel de sodium	68909-83-1 272-716-3 01-2120771867-36-XXXX	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	8
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6 215-343-3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	3

### Information supplémentaire

Captane	133-06-2	Facteur M: 10 (acute)
---------	----------	-----------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir, consulter un médecin. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



## **CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH**

Version 1 / CH  
102000006865

**4/11**  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

---

<b>Traitement</b>	En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique.
-------------------	---

---

### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

<b>Appropriés</b>	Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Eau pulvérisée
-------------------	--

<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), Oxydes de soufre, Acide chlorhydrique (HCl)
---	--

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
--	---

<b>Information supplémentaire</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
-----------------------------------	--

---

### **RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions</b>	Éviter toute formation de poussière. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--------------------	---

<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
--	--

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
------------------------------	---

<b>Conseils supplémentaires</b>	Le matériel peut créer des conditions glissantes.
---------------------------------	---

<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.
---	--

---



## CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH  
102000006865

5/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Mesures d'hygiène** Éviter absolument le contact avec les yeux et la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Entreposer séparément les vêtements de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** Combinaison de tôle et PEhd (polyéthylène haute densité)  
PEhd (polyéthylène haute densité)

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Captane (Poussière inhalable.)	133-06-2	5 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	2012	SUVA

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Protection respiratoire** Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 10) de type EN149FFP2 ou EN140P2 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains** Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm, taux de perméabilité minimum 480 min.). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou



## **CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH**

Version 1 / CH  
102000006865

6/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

	contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes. Porter des gants appropriés.
<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

## **RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	granuleux
<b>Couleur</b>	beige à brun
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	7 - 10 (5 %)
<b>Viscosité, dynamique</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	insoluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
<b>Coefficient de partage: n-</b>	Donnée non disponible



## **CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH**

Version 1 / CH  
102000006865

7/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

### **octanol/eau**

<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	650 - 750 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Taille des particules</b>	Donnée non disponible

### **9.2 Autres informations**

<b>Explosivité</b>	Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.4 Conditions à éviter** Exposition à la lumière.  
Chaleur, flammes et étincelles.  
Exposition à l'humidité.

**10.5 Matières incompatibles** Bases

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre  
Acide chlorhydrique (HCl)

---

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	irritation légère (Lapin)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritation modérée des yeux. (Lapin)



## **CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH**

Version 1 / CH  
102000006865

**8/11**  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisant (Cochon d'Inde)  
La valeur fournie concerne la matière active captane.

### **Evaluation de la mutagénèse**

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

### **Evaluation de la cancérogénicité**

Des expérimentations animales montrent un effet cancérogène possible de la matière active captane à haute dose.

### **Evaluation de la toxicité pour le développement**

Pas d'indications d'effets toxiques sur le développement dans les études animales.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité**

**Toxicité pour les poissons** Donnée non disponible

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

### **12.4 Mobilité dans le sol**

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

### **12.7 Autres effets néfastes**

## **RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit** Ordonnance du UVEK sur les listes de traitement des déchets  
Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CAPTANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III





## CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH  
102000006865

9/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI  
Code danger 90  
Code tunnel -

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU **3077**  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CAPTAN)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Polluant marin OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU **3077**  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CAPTAN)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

---

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classe de pollution des eaux** WGK 3 pollue fortement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

**Classe de pollution des eaux** A Classe A (Suisse)  
GSchV; SR 814.201

### COV (composés organiques volatils) Composés organiques volatils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV)  
VOC In %  
0,00 %



## CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH  
102000006865

10/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

Remarques  
pas de taxes des COV

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs".  
Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (StFV SR 814.012)

### Autres réglementations

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11), ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1), ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires OPPh, RS 916.161), ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5, RS 822.115)

### Prévention médicale

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

---

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

Leu + Gyax AG

### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.



## CAPTAN WG80 4X5KG BOX CH

Version 1 / CH  
102000006865

11/11  
Date de révision: 12.12.2022  
Date d'impression: 29.12.2022

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CIx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Indications relatives à l'utilisation de cette fiche de données de sécurité

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.